

Journal de Roubaix

Quotidien de Roubaix Tourcoing et de la Région

Visitez la BELGIQUE
 au moyen de
 Cartes de Circulation
 de 5 à 7 jours
 comportant
 des réductions sensibles
 sur les prix ordinaires
**OFFICE DES CHEMINS
 DE FER BELGES**
 14, rue du 4-Septembre
 — PARIS —

BUREAUX
 ROUBAIX — 69-71, Grande-
 Rue. Tél. 237.22, 237.23 et
 237.24.
 TOURCOING — 21, rue
 Canon. Tél. 27.
 LILLE — 1, rue Falckherbe
 Tél. 539.31.
 PARIS — 28, boulevard
 Poissonnière. Tél. Pro-
 vence. 71.24.
 MOULON — 105, rue de
 la Station. Tél. 5.64.
ANCIENS DIRECTEURS :
 Jean Reboux
 Alfred Reboux
 Madame Alfred Reboux

BILLET PARISIEN
**Les élections
 seront-elles
 avancées ?**
 (D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 9 JANVIER (Minuit).
 Le Conseil des ministres qui se tiendra mardi prochain, fixera l'ordre des travaux de la session parlementaire qui va s'ouvrir. Cette session sera courte; quelques mois seulement nous séparant, en effet, des élections générales.
 Pour rester dans la légalité, le Gouvernement doit procéder à la consultation populaire dans les soixante jours qui précèdent la fin de la législature, celle-ci expirant normalement le 31 mai. Mais un fort courant se manifeste pour que les élections aient lieu dès le mois de mars, c'est-à-dire avant le délai prévu par la loi.
 Sans doute, suffirait-il d'une loi pour changer ces dispositions. Est-il vraiment dans les intentions de M. Pierre Laval de demander cette loi nouvelle? S'il en était ainsi, il appartiendrait au Conseil de mardi d'en décider.
 Il est de fait que des élections anticipées comporteraient des avantages, non pour tel ou tel parti, mais, d'une façon générale, pour le maintien de l'ordre public. Actuellement, des intrigues tendent à l'accaparement du pouvoir; maîtres du gouvernement, certains partis pensent qu'ils pourraient servir efficacement leurs intérêts, faire pencher en leur faveur la balance du jugement populaire. Les récentes attaques dirigées contre le Cabinet Laval n'ont pas eu, pour la plupart, d'autre mobile.
 Et pourtant, la solution la plus logique, en même temps que la plus conforme à l'intérêt du pays, qui ne réclame rien tant que la tranquillité, n'est-elle pas de ne rien fausser à la règle du jeu électoral?
 La politique du Gouvernement a été, à plusieurs reprises, approuvée par les Chambres. Les décrets-lois eux-mêmes ont été approuvés. Pourquoi, dès lors, chercher à troubler le pays à quelques semaines des élections, quand il est si facile de le laisser se prononcer lui-même en toute indépendance?
 Ces élections doivent avoir lieu en pleine clarté. C'est aux électeurs eux-mêmes de dire si la politique d'économies, la politique de défense du franc constamment approuvée par leurs élus, conserve leurs préférences.
 Il y a donc tout intérêt, de ce seul point de vue, à ce qu'aucune crise ministérielle n'ajoute, d'ici aux élections, à la confusion des esprits et des partis. Pour éviter pareil accident, toujours à craindre dans une période de nervosité collective, il faudrait appeler les électeurs aux urnes au cours du mois de mars.
 Mais les députés sortants y consentiraient-ils? Ils y consentiraient peut-être si une loi nouvelle stipulait, non pas qu'ils auront un mois de moins à siéger, mais que les élections doivent avoir lieu, non pas dans les soixante jours, mais dans les quatre-vingt-dix jours qui précèdent la fin de la législature.
 Est-ce précisément cette loi que le Gouvernement songerait à proposer aux Chambres? Attendons mardi pour le savoir.
 R...

Le colonel Piollet qui tua l'assassin du roi Alexandre reçoit la croix de commandeur
 Marseille, 9 janvier. — Le général Gamelin, vice-président du Conseil supérieur de la guerre, est arrivé à Marseille, Jeudi 9 heures, au parc Chanot, il a remis la cravate de commandeur de la Légion d'honneur au général Moyrand, commandant la 15^e région, et au colonel Piollet, qui tua de son sabre l'assassin du roi Alexandre de Yougoslavie et du président Barthou.

Le mauvais temps persiste sur toute la France

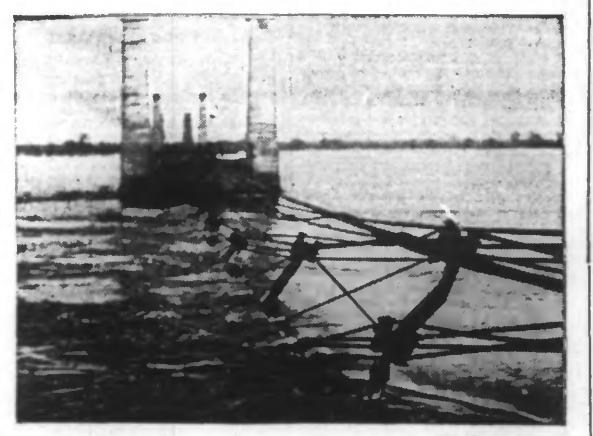
La pluie et le mauvais temps qui sévissent sur la France depuis environ trois semaines semblaient jeudi matin, d'après divers indices relevés avec soin par l'Office météorologique, devoir cesser bientôt.
 Mais si, dans quelques-unes des régions menacées, on signale une certaine accalmie, pour le début de la semaine prochaine, les prévisions sont assez défavorables.
 A Nantes, on ne peut pas parler encore de dégrève, mais une baisse déjà sensible s'est fait sentir. Et l'on peut espérer maintenant que la cote de catastrophe ne sera pas atteinte.
 A Mâcon, facilité par un temps splendide, le mouvement de baisse de la Saône continuait, mais cette nuit, la pluie a repris, ce qui rend toute prévision impossible.
 Le niveau de la rivière se tient aux environs de 5 mètres, alors que le maximum avait été de 6 m. 5.
 L'Oise, par suite des pluies continues, a grossi, ainsi que ses affluents. On constate une hausse de 15 cm. Dans la région de Creil, la cote de 3 mètres est atteinte.
 Dans la région parisienne on annonce une nouvelle période de mauvais temps, et la Seine, qui continue, pourrait bien, avant peu marquer une nouvelle hausse.



DES PASSERELLES SONT INSTALLÉES DANS LES RUES DE VILLENEUVE-SAINTE-GEORGES, POUR LA CIRCULATION DES PIÉTONS.



A NANTES, LA LIVRAISON DU LAIT, LE MATIN, SE FAIT EN CANOT ET LE LAITIER VA FRAPPER... AUX FENÊTRES DU PREMIER ÉTAGE.



CE QU'IL RESTE DU PONT DE MONTJEAN (MAINE-ET-LOIRE), QUI S'EST EFFONDRE SOUS LA POUSSÉE DES EAUX.



LES ENVIRONS DE VILLEFRANCHE SOUS LES EAUX DE LA SAONE.

Saint-Exupéry au Caire



La première photographie de SAINT-EXUPÉRY prise au Caire, où il venait d'arriver avec son mécanicien Provost, après son accident en plein désert. A droite, un membre du Gouvernement égyptien.

La rentrée parlementaire et la fin de la législature

Paris, 9 janvier. — La session parlementaire qui va s'ouvrir le 14 janvier sera divisée en deux parties, l'une antérieure et l'autre postérieure aux élections législatives.
 La quinzième législature expire le 31 mai; la nouvelle Chambre siégera obligatoirement à partir du 1^{er} juin. La session ordinaire ne pourra être close avant le 15 juin; elle ira probablement jusqu'à la mi-juillet.

La date des élections législatives
 Les prochaines élections législatives devront avoir lieu dans les 60 jours précédant le 31 mai. La révision des listes électorales se terminera le 31 mars. On croit que le premier tour aura probablement lieu le 19 avril ou au plus tard le 17 mai. Au cas où prévaudrait l'idée d'avancer la date des élections, il faudrait une loi spéciale qui fixerait, par exemple, le premier tour au 29 mars et le second au 5 avril.

La réforme électorale
 La réforme électorale va occuper la prochaine session. La majorité de la Commission du suffrage universel reste opposée à une modification du mode de scrutin. Mais les proportionnalistes réunissent environ 150 membres. Ils présenteront un contre-projet analogue à celui de M. Bracke et de ses collègues socialistes.
 La réforme de la loi électorale soulève d'ailleurs d'autres questions que celle du mode de scrutin et la proximité de la consultation populaire va leur donner un regain d'actualité.
 Le suffrage des femmes, le vote obligatoire, celui des «absents», la réduction du nombre des députés, la préaquisition des circonscriptions, la suppression du second tour, la réduction du nombre des candidats par l'instauration d'un cautionnement, comme en Angleterre, au-

A COUPS DE PELLE, UN JEUNE HOMME TUE SA GRAND-MÈRE POUR LA DÉVALISER, PRÈS DE DOULLENS
 Un crime a été découvert jeudi matin à Halloy-les-Fernois, petite commune de l'arrondissement de Doullens. Une vieille rentière, qui vivait seule dans une maisonnette isolée, a été assassinée par son petit-fils, un nommé Helhuln, âgé de 23 ans, ouvrier agricole actuellement sans travail.
 La victime, Mme Maris Arié, âgée de 66 ans, avait été vue, pour la dernière fois, samedi vers 17 heures. Comme de coutume, elle avait acheté son repas du soir et avait bavardé avec des voisines. Celles-ci, inquiètes de voir que les volets de la maison de Mme Arié restaient clos depuis plusieurs jours, en avertirent des parents de la rentière, qui firent enfoncer la porte.
 Un horrible spectacle s'offrit alors à leurs yeux. La sexagénaire était étendue sur le carrelage de la cuisine, dans une mare de sang, et un chat lui avait dévoré une partie du visage.
 La gendarmerie de Domart-en-Ponthieu procéda peu après aux constatations, cependant que le Parquet d'Amiens était avisé.
 L'arme du crime, une pelle-bêche, sans manche, fut retrouvée dans un coin de la cuisine. La pauvre vieille avait été sauvagement frappée à l'aide de cet instrument.
 Il est vraisemblable que le crime a été commis samedi soir, peu après le retour de Mme Arié.
 L'assassin n'a dérobé qu'une somme dérisoire en menu monnaie, qui se trouvait dans le tiroir de la table de la cuisine; une cassette renfermant plusieurs milliers de francs en titres et qui se trouvait dans la chambre à coucher n'a pas été touchée.
 La police mobile de Lille arriva jeudi soir à Halloy-les-Fernois en même temps que le Parquet d'Amiens. Quelques heures plus tard, la gendarmerie arrêtait le coupable à Beaulieu. C'était le petit-fils de la victime, qui a fait des aveux.

La séance de rentrée
 La séance de rentrée, le 14, sera marquée par le discours du vice-doyen d'âge, M. Cazals, questeur, député de l'Arriège, remplaçant le doyen, M. Groussau, qui son état de santé tient éloigné depuis de nombreux mois du Palais Bourbon, et qui déjà n'a plus occupé le fauteuil l'an passé à pareille époque.
 Aussitôt après aura lieu le renouvellement du bureau de l'Assemblée. M. Fernand Bouisson, qui se présentera pour la troisième fois aux suffrages de ses collègues, sera réélu sans concurrent.
 Sur les six postes de vice-présidents, deux seront vacants, ceux de M. Camille Blaisot, devenu sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, et de M. Jean Payra, élu sénateur.
 Le groupe de la Fédération républicaine présentera vraisemblablement la candidature de M. Edouard Soulier et le groupe socialiste S.F.I.O., celle de M. Bracke. Quant aux questeurs, M. Tranchard, Cazals et Berthe, ils seront réélus sans compétition.
 Dès le jeudi 16, le bureau s'installera et son président prononcera à cette occasion l'allocution d'usage. Puis la Chambre sera appelée à fixer son ordre du jour et à établir le programme de ses travaux pour les semaines qui suivront, ou tout au moins pour les jours à venir.

MORT DE JOHN GILBERT
 Hollywood, 9 janvier. — L'acteur de cinéma bien connu, John Gilbert, a succombé à une crise cardiaque. Il était âgé de 39 ans.

LES OBSÈQUES DE LA FEMME DU BEY DE TUNIS



Les obsèques de S.A. LELLA JENAINA, femme du bey de Tunis, ont eu lieu en grande pompe. Le corps a été exposé place de la Kasbah, tandis que les prêtres musulmans priaient.

LA DISPARITION DE M^{me} ARBEL

Deux lourdes charges contre Egender

Deux chauffeurs de taxis reconnaissent la maison où ils conduisirent l'assassin présumé et où l'un d'eux déchargea une malle

Viviers, 9 janvier. — Pendant toute la matinée de jeudi, les fouilles ont continué dans le jardin de M^{me} Egender, la mère de l'assassin présumé de M^{me} Arbel, en présence des magistrats du Parquet de Privas.
 Les recherches ont aussi été menées dans toutes les dépendances de l'habitation.
 Le soir, rien n'avait été découvert. D'autre part, des convocations avaient été adressées aux deux chauffeurs de taxis dont il a été question, au sujet des voyages qu'aurait fait, à Viviers, Robert Egender.
 M. Paul Ferrin, de Montélimar, et M. Félix Coq, d'Avignon, étaient, jeudi après-midi, à Viviers, où ils ont été longuement interrogés.
 M. Paul Ferrin a parfaitement reconnu la maison de M^{me} Egender.
 — C'est bien là, a-t-il dit, que le 2 octobre j'ai amené un client.
 M. Félix Coq, dont les déclarations faites à Montélimar étaient déjà d'une précision impressionnante, a lui aussi reconnu la maison.
 C'est là que le 21 octobre, il a déchargé la lourde malle prise en gare d'Avignon et il précise que la malle a été portée dans le cellier qui est auprès de la maison d'habitation.
 Les deux chauffeurs reconnaissent, en outre, M^{me} Egender, la mère. C'est elle qui accueillit leur client.
 Ces deux déclarations ont été d'une telle netteté que M. Beaubeau, procureur de la République, et M. Jean Dugas, juge d'instruction, ont décidé d'emmener M^{me} Egender à la gendarmerie.
 L'interrogatoire de M^{me} Egender et sa confrontation avec les deux chauffeurs a pris fin à 17 h. 30. Mais ces opérations n'ont pas donné les résultats qu'en attendaient les magistrats.
 En effet, un doute subsiste sur la date à laquelle le chauffeur Coq, d'Avignon, est venu à Viviers avec Robert Egender. Alors que le chauffeur affirme être venu le 21 octobre, la mère de Robert Egender affirme avec non moins de force, que c'est le 1^{er} octobre. D'après elle, M. Coq se tromperait.
 Dans ces conditions, de nouvelles vérifications s'imposent et M^{me} Egender a pu rentrer à son domicile.
 Enfin, une confrontation entre Egender et Thérèse Buttafoggi est prévue pour samedi après-midi.

La future ambassade de Belgique, à Paris



L'HOTEL OU S'INSTALLERA PROCHAINEMENT L'AMBASSADE DE BELGIQUE, RUE DE SURÈNE.

DEUX FERMIERS ET LEUR DOMESTIQUE SONT TROUVÉS ASSASSINÉS DANS UN VILLAGE DE LA COTE-D'OR

Dijon, 9 janvier. — A Belledun-sur-Origny, petite localité des environs d'Algnay-le-Duc (Côte d'Or), un triple crime a été commis dans des circonstances que l'enquête essaie actuellement d'établir.
 Jeudi matin, un boucher de la région, M. Marie, qui avait acheté une dizaine de moutons aux frères Bornot, arrivait à la ferme de ces derniers pour en prendre livraison.
 Mais il trouva les portes fermées. Néanmoins, et en présence d'un voisin, M. René Morand, le boucher emmena ses moutons et remit à M. Morand un reçu, à charge pour celui-ci de le donner aux fermiers.
 A plusieurs reprises dans la journée, M. Morand revint à la ferme. Les portes restaient closes.
 Le maire du village fut alors averti et se rendit sur les lieux.
 A l'aide d'une échelle, il monta jusqu'à la fenêtre du premier étage; la pièce était complètement bouleversée.
 Immédiatement la gendarmerie d'Algnay-le-Duc fut informée. La maison fut ouverte et l'on découvrit, dans une chambre les corps des deux frères : Jules Bornot, 78 ans, avait la gorge tranchée; son frère Lucien, 70 ans, avait le crâne fracturé.
 Poursuivant leurs investigations, les gendarmes trouvèrent, dans une autre pièce, le corps du domestique de MM. Bornot, M. Pierre Tricolère, 28 ans; ce dernier avait été étranglé.
 Le crime semble avoir été commis dans la nuit de mardi à mercredi.
 Pour le moment, on ne possède aucun renseignement sur l'identité du meurtrier. Le rumeur publique paraît désigner un ancien domestique de MM. Bornot, qui avait quitté la région, en 1934, mais qu'on a revu à plusieurs reprises, ces jours derniers, dans les environs de Belledun.
 Le vol paraît avoir été le mobile du crime. Les deux frères Bornot passaient pour avoir chez eux une cinquantaine de mille francs.
 Le Parquet de Dijon va s'efforcer d'établir si le meurtrier ne serait pas l'ancien domestique.

La Banque de France a abaissé le taux de son escompte et des avances sur titres
 Paris, 9 janvier. — La Banque de France a abaissé le taux de son escompte de 5 % à 4 %, des avances sur titres de 6 % à 5 1/2 %, des avances à 90 jours de 5 % à 4 %.